

PORTUGAL

I.01. Introduction

Année d'adhésion à la Convention : 1980

Organisation(s) ou institution(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport

- Commission nationale auprès de l'UNESCO
- Ministère des affaires étrangères
- Ministère de la Culture ; Institut pour le patrimoine architectural du Portugal
- Ministère de l'environnement et de la planification ; Institut pour la conservation de la nature

I.02. Identification des biens culturels et naturels

Etat des inventaires nationaux

- Les inventaires, établis au niveau national, ont été utilisés comme base pour sélectionner les sites

I.03. Liste indicative

- Première Liste indicative soumise en 1982
- Révisions soumises en 1983, 1985, 1996, 1998, 1999, 2000, 2002 et 2004
- La responsabilité revient au Ministère de la Culture et au Ministère de l'environnement et de la planification, au niveau régional à Azores et à Madère
- Un groupe de travail interministériel a été créé pour la coordination et le suivi de la Liste indicative

I.04. Propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial

Propositions d'inscription

- Les propositions d'inscription sont placées sous la responsabilité du gouvernement central ; la préparation est entreprise par les gouvernements central et régional et les gestionnaires de sites
- Motivations derrière la proposition d'inscription : honneur / prestige, conservation du site, site en danger
- *Centre historique de Santarém* - retiré en 1999 ; *Iles Selvagens* - retiré en 2004 ; *Marvão* - initialement présenté en 2000

Inscriptions

- 12 sites culturels : *Centre d'Angra do Heroísmo aux Açores* (1983) ; *Monastère des Hiéronymites et tour de Belém à Lisbonne* (1983) ; *Monastère de Batalha* (1983) ; *Couvent du Christ à Tomar* (1983) ; *Centre historique d'Évora* (1986) ; *Monastère d'Alcobaça* (1989) ; *Paysage culturel de Sintra*

(1995) ; *Centre historique de Porto* (1996) ; *Sites d'art rupestre préhistorique de la vallée de Côa* (1998) ; *Centre historique de Guimarães* (2001) ; *Région viticole du Haut-Douro* (2001) ; *Paysage viticole de l'île du Pico* (2004) ;

- 1 site naturel : *Forêt Laurifère de Madère* (1999)

Avantages de l'inscription

- Les avantages sont : honneur / prestige, conservation du site et tourisme culturel

I.05. Politique générale et législation pour la protection, la conservation et la présentation du patrimoine culturel et naturel

Législation spécifique

- La législation nationale inclut des lois sur le patrimoine culturel et sur l'environnement et des décrets pour les projets architecturaux sur les monuments classés ou les zones protégées
- Au niveau régional (Açores, Madère) il existe aussi une législation spécifique concernant les zones protégées et paysages culturels
- Les communautés locales sont impliquées
- La gestion des visiteurs est incluse dans la législation sur les zones protégées. Législation de planification spécifique pour zones protégées y compris les parcs nationaux
- Plans de gestion exigés selon les législations listées ci-dessus
- Des départements locaux ont été créés pour la gestion et le suivi des sites du patrimoine mondial

Autres conventions

Convention de la Haye (1954), Convention de Londres (1969), Convention de l'UNESCO (1970), Convention de Grenade (1985), Convention de La Valette (1992), UNIDROIT (1995), Convention de Ramsar (1971), CITES (1973), CMS (1979), Convention de Berne (1979), Convention de Bâle (1989), Convention sur la diversité biologique (1992), Convention sur le changement climatique (1992), Convention sur la lutte contre la désertification (1994), Convention de l'UICN, Convention de Florence (2000)

I.06. Statut des services de protection, de conservation et de présentation

Organisations et communautés locales participant à la protection et à la conservation

- Institutions spécifiques au niveau national au sein du Ministère de la culture et du Ministère des villes, Administration locale et développement, Ministère de l'environnement. Au niveau régional : Départements pour la conservation de la culture et de la nature / Instituts pour l'environnement aux Açores et à Madère

Application de la Convention du patrimoine mondial par les Etats parties en Europe

- La conservation du patrimoine culturel et naturel n'est pas institutionnellement intégrée
- Le secteur privé est impliqué à travers des avantages fiscaux et des systèmes de patronage. Certaines zones protégées ont des partenariats entre le public et le privé pour la gestion
- Les communautés locales sont impliquées, en particulier pour la conservation du patrimoine naturel
- Les ONG sont impliquées

I.07. Etudes scientifiques et techniques, et recherche

- Recherche scientifique spécifique aux sites et projets de sensibilisation, publications

I.08. Ressources financières

Ressources nationales et assistance internationale, collecte de fonds

- Les sites du patrimoine mondial sont financés sur le budget de l'Etat partie, le budget local / régional et par les ONG et le secteur privé
- L'Etat partie a participé à la création du Fond mondial portugais pour les monuments, et à l'Association du parc de Sintra (non encore opérationnelle)

I.09. Formation

Formation professionnelle et institutionnelle

- Aucun besoin spécifique en matière de formation n'a été identifié ; le personnel a reçu une formation
- Réunions et échanges internationaux d'experts, 1^{ère} réunion ibérique sur la gestion du patrimoine mondial (2004) organisée par IPPAR
- Institutions clefs : universités et institutions de l'enseignement supérieur

I.10. Coopération internationale

- Accords bilatéraux et multilatéraux et coopération entre experts sur les sites du patrimoine mondial, par exemple à travers les réunions internationales du Maroc (voir ci-dessus)
- Actions au niveau diplomatique afin de prévenir les dommages aux sites du patrimoine mondial
- Pas de jumelage des sites du patrimoine mondial

I.11. Information, sensibilisation et éducation

Information et sensibilisation aux niveaux local, régional, national ou international

- La promotion des sites du patrimoine mondial est entreprise à travers des publications, cartes postales, internet, expositions

- Programmes éducatifs dans les écoles (SEA-UNESCO), Patrimoine mondial de l'UNESCO entre les mains des jeunes
- Education à l'environnement avec du matériel didactique spécifique pour le patrimoine naturel

I.12. Conclusion et actions recommandées

Conclusion et actions proposées

- Forces : diffusion, visibilité et prestige accrus du patrimoine mondial ; partenariats avec le secteur privé sur le travail de sauvegarde ; la formation et l'échange international pour la recherche technique et scientifique ont été un succès (p. ex.. réunion internationale d'experts sur la gestion du patrimoine mondial)
- Faiblesses : pressions liées aux visiteurs ; pressions politiques ; manque de connaissance des autorités locales en matière de critères d'inscription ; les mécanismes de gestion devraient être renforcés ; ressources financières insuffisantes

Actions proposées :

- Développer la recherche sur les questions du patrimoine mondial au niveau universitaire
- Développer un système de patronage, et créer une organisation nationale contrôlant le suivi et la gestion du patrimoine mondial
- Développer la diffusion d'information par les médias, et du matériel d'information et des publications aux niveaux national / local